

DÉLIBÉRATION N°2021-22_035
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 14 décembre 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.1 – Renouvellement du président du collégium 3S

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4
Membres présents : 20 Membres représentés : 11 Total : 31	Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 713-1 ;
VU les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés au conseil d'administration du 11 février 2021, en particulier son article 5 ;
VU la délibération n°2021-141 du conseil d'administration du 8 juillet 2021 approuvant les statuts des collégiums ;
Vu les statuts du collégium Sciences de la santé et du sport (3S) et notamment son article 6 ;
Vu l'avis du 9 décembre 2021 du conseil académique de l'université de Franche-Comté ;

Antoine Perasso, Vice-président de l'Université de Franche-Comté chargé de la coordination des collégiums, a présenté le profil de Monsieur Emmanuel Samain qui était candidat à sa ré-élection en tant que président sortant.

Suite au renouvellement de la présidence du collégium 3S, le VP en charge de la coordination des collégiums présente aux membres du CA :

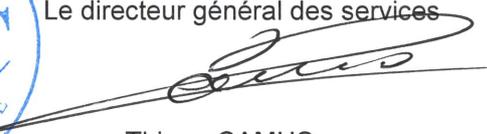
- les résultats de l'élection du conseil de collégium 3S ;
- l'avis du conseil académique de l'université de Franche-Comté ;
- le président de collégium élu est Monsieur Emmanuel Samain.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le renouvellement de la présidence du collégium 3S.

Besançon, le 4 janvier 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté